

Jean-Paul BRODEUR [1944-2010]

criminologue, professeur agrégé, École de criminologie
Université de Montréal

(1984)

“La criminologie marxiste: controverses récentes.”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
Professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi
[Page web](mailto:jean-marie_tremblay@uqac.ca). Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca
Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergé (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
[LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.](#)

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, sociologue, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi, à partir de :

Jean-Paul Brodeur
criminologue, professeur agrégé, École de criminologie
Université de Montréal

“La criminologie marxiste : controverses récentes.”

In revue *Déviance et société*, Vol. 8, n° 1, 1984, pp. 43-70.

[Autorisation de l’auteur accordée par Jean-Paul Brodeur le 21 septembre 2009 de diffuser toutes ses publications en libre accès dans Les Classiques des sciences sociales.]

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 12 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5” x 11”.

Édition numérique réalisée le 6 novembre 2016 à Chicoutimi,
Ville de Saguenay, Québec.



Jean-Paul Brodeur

criminologue, professeur agrégé, École de criminologie
Université de Montréal

“La criminologie marxiste : controverses récentes.”



DEVIANCE et SOCIÉTÉ

articles

Quêtelet, la morale et la statistique E. HELIN et G. KELLENS	1
Sur la statistique morale et les principes qui doivent en former la base A. QUÉTELET	13
La criminologie marxiste : controverses récentes J.P. BRODEUR	43

actualités bibliographiques

Crise économique et criminalité. Criminologie de la misère ou misère de la criminologie? Th. GODEFROY et B. LAFFARGUE	73
---	----

débat

La liberté d'aller et de mourir	101
M. FICHELET : La nouvelle politique de sécurité routière en France et la question des sanctions pénales	103
Lieutenant-Colonel WIGNY : Droit pénal et circulation routière	113
P. WESEMANN : Risque pénal et sécurité routière	123
Résumés des articles	137

Trim. / Mars
1984 - Vol. VIII - N° 1

m+h

In revue *Déviance et société*, Vol. 8, n° 1, 1984, pp. 43-70.

Table des matières

[Résumé / Abstract / Zusammenfassung /](#)

[Introduction](#) [43]

1. [L'argumentation rhétorique](#) [45]
 - 1.1. [Les lendemains qui faussent](#) [45]
 - 1.2. [L'impératif de lucidité](#) [46]
 2. [La criminologie marxiste : contenu et nature des concepts](#) [47]
 - 2.1. [Un marxisme résiduel](#) [47]
 - 2.2. [Les procédures de recherche](#) [51]
 - 2.3. [Théorie et transitivité](#) [53]
 3. [La recherche empirique](#) [55]
 - 3.1. [Épistémologie et démiurgie](#) [55]
 - 3.2. [Le cul-de-sac empirique](#) [56]
 4. [La pratique étroite](#) [58]
 5. [Conclusion](#) [59]
- [Références](#) [61]

Jean-Paul Brodeur

criminologue, professeur agrégé, École de criminologie
Université de Montréal

“La criminologie marxiste : controverses récentes.”

In revue *Déviance et société*, Vol. 8, n° 1, 1984, pp. 43-70.

Résumé

[Retour à la table des matières](#)

Cet article se propose d'évaluer la pertinence des critiques récemment adressées à la possibilité d'exploiter de façon féconde les concepts du matérialisme (historique et dialectique) pour développer une criminologie alternative et radicale. Ces critiques ont été regroupées sous quatre rubriques. Soit : (i) les critiques qui assortissent à une rhétorique de l'affrontement idéologique et qui allèguent l'échec des socialismes et la dénégation par les criminologues radicaux des carences de leurs pratiques ; (ii) celles qui dénoncent la dérive progressive de la criminologie marxiste vers des pensées qu'elle s'employa initialement à réfuter ; (iii) celles qui rappellent les difficultés de la criminologie matérialiste par rapport aux résultats de la recherche tant empirique qu'historique et (iv) les critiques, enfin, qui insistent sur l'impotence des interventions concrètes qui seraient issues d'un programme d'action radical. L'article conclut en contestant que le matérialisme puisse constituer une base théoriquement valide pour édifier une criminologie alternative. Il tente également de faire valoir qu'un rejet indifférencié des acquis réels du matérialisme impliquerait un appauvrissement de la criminologie et sa régression vers des positions dont le caractère inadéquat a été démontré.

Abstract

[Retour à la table des matières](#)

The object of the article is to assess the validity of recent criticism of the possibility of building successfully upon historical and dialectical materialism in order to erect a radical alternative to traditional criminology. Criticism has been dealt with under four headings, namely (i) rhetorical criticism which allèges that marxist socialism is an historical failure and that radicals blind themselves to the shortcomings of their approach ; (ii) criticism which daims that Marxist criminology is evolving towards ways of thinking that were initially the target of its attacks ; (iii) empirical criticism, which contrasts empirical findings with the tenets of a political economy of crime and (iv) finally, practical criticism which insists upon the lack of a praxis that should be naturally flowing from a Marxist criminol- In conclusion, it is asserted that Marxism does not provide a sound theoretical (and pragmatic) basis on which to build an alternative to mainstream criminology. It is also claimed, nevertheless, that crucial tenets of Marxism should not meet unqualified rejection by criminology, such rejection amounting to a retreat on positions long ago recognized as clearly unsatisfactory.

Zusammenfassung

[Retour à la table des matières](#)

Thema dieses Artikels sind die neueren kritischen Stellungnahmen zur Mòglichkeit einer fruchtbaren Nutzung der Konzepte des (historischen und dialektischen) Materialismus in der Entwicklung einer alternativen und radikalen Kriminologie. Dièse Stellungnahmen kònnen unter vier Rubriken gebracht werden, namlich, (i) diejenigen, die von der Rhetorik des ideologischen Kampfes Gebrauch machen und sowohl das Scheitern der sozialistischen Theorien als auch die mangelnde kritische Auseinandersetzung der radikalen Kriminologen mit ihrer eigenen Praxis anführen ; (ii) diejenigen, die das langsame Abgleiten der marxistischen Kriminologie in Denkweisen, die sie urs-

prünglich widerlegt hatte, bemangeln ; (iii) diejenigen, die die Schwierigkeiten der marxistischen Kriminologie im Umgang mit den Ergebnissen der empirischen oder historischen Forschung ins Gedächtnis rufen und (iv) diejenigen, die an der Machtlosigkeit der konkreten Eingriffe ansetzen, die aus einem radikalen Aktionsprogramm hervorgehen. Abschliessend wird verneint, dass der Materialismus überhaupt die theoretische Grundlage zu einer alternativen Kriminologie liefern kann. Dagegen würde eine undifferenzierte Verwerfung der tatsächlichen Errungenschaften des Marxismus eine Verarmung der Kriminologie und ein Rückschritt zu längst überwundenen Stellungen bedeuten.

Het is de bedoeling van dit artikel de doeltreffendheid te evalueren van de kritiek die récent werd geuit op de mogelijkheid om op vruchtbare wijze de begrippen van het matérialisme (historisch en dialectisch) aan te wenden om een alternatieve en radicale criminologie töt ontwikkeling te brengen. De kritiek is samengevat in vier rubrieken : (i) een kritiek die betrekking heeft op de rethoriek van de ideologische disputen, die de mislukking van de socialismen töt uiting brengen, alsmede de afwenteling door de radicale criminologen van de leemten in hun praxis ; (ii) een andere, die aanklaagt het geleidelijk aan afdwalen van de marxistische criminologie naar ideeën die zij aanvankelijk verwierp ; (iii) nog een andere die de moeilijkheden in herinnering brengt van de materialistische criminologie m.b.t. de onderzoeksresultaten, zowel de empirische als de historische ; (iv) tenslotte de kritiek die de nadruk legt op de onmacht töt concrète maatregelen die zouden voortspruiten uit een radikaal actie-programma. Het artikel besluit met te betwisten dat het matérialisme een valiede theoretische basis zou kunnen zijn voor een alternatieve criminologie. Maar tevens wordt gesteld dat een ongenueanceerd verwerpen van de reële verworvenheden van het matérialisme zou betekenen een verarming van de criminologie en een terugkeer naar posities waarvan het ontoereikend karakter werd aangetoond.

[43]

INTRODUCTION

[Retour à la table des matières](#)

En 1980 est paru sous le titre de *Radical Criminology : The Coming Crises (La criminologie radicale : les crises à venir)* un recueil de textes édité par James A. Inciardi ; ce livre souleva une certaine agitation dans les milieux de la criminologie américaine et britannique ¹. Bien qu'il contînt les résultats encourageants d'une enquête conduite par William V. Pelfrey ² sur le futur de la criminologie radicale, le recueil de textes réunis par Inciardi se composait surtout d'attaques très virulentes contre ce type de criminologie présenté comme une entreprise théorique s'inspirant très largement du marxisme. Cette représentation de la criminologie radicale nous semble, en première approximation, adéquate : l'invocation de Marx et du *corpus* de propositions qui se réclame de son influence est, à partir de 1970, l'un des traits les plus marqués de la criminologie « nouvelle » ou « radicale ».

La publication des articles réunis par Inciardi n'est pas intempestive ; elle s'inscrit en réalité dans le sillon d'un retour critique sur l'influence du marxisme sur les sciences sociales. La récente trilogie

¹ Dans leur introduction à un numéro double de la revue *The Insurgent Sociology*, consacré à la justice pénale, Herman et Julia SCHWENDINGER ont qualifié ce livre « d'infamie ». Voir *The Insurgent Sociologist*, 1981, X et XI, p. 3.

² Pelfrey fit parvenir, en 1977, 761 questionnaires à divers membres de sociétés de criminologie et de sociologie américaines. Ses questions portaient sur la valeur académique de la criminologie radicale (marxiste). Plus de 50% des répondants se montrèrent, de façon générale, favorables à la criminologie radicale, dans laquelle ils voyaient une alternative viable à la criminologie traditionnelle. Voir PELFREY, "W.V.", « The new criminology : Acceptance within Academe » in INCIARDI, J.A. (éd.), *Radical Criminology : The Coming Crises*, Beverly Hills, Sage, 1980, pp. 233-244. La plus violente des attaques contre la criminologie marxiste, dans ce recueil, est celle de C.B. KLOCKARS, publiée sous le titre de « The contemporary crises of marxist criminology » (in INCIARDI, *op. cit.*, pp. 92-123). Le titre de l'article de Klockars est lourdement ironique, la revue *Contemporary Crises*, éditée par W. Chambliss, étant l'une des principales publications où s'expriment des criminologues influencés par le marxisme.

d'Alvin Gouldner³, l'un des inspirateurs de la nouvelle criminologie, les derniers ouvrages méthodologiques d'Anthony Giddens⁴ et les analyses de Paul Piccone⁵, directeur de l'influente revue *Telos*, sur les raisons de l'effondrement de la gauche dans le monde anglo-saxon témoignent ensemble d'une remise en question du paradigme marxiste, qu'on ne saurait sans étroitesse sectaire assimiler à une réaction droitière.

Les critiques qui sont énoncées dans *Radical Criminology : The Corning Crises*, de même que dans plusieurs autres travaux⁶, ne sont pas demeurées sans réplique. Ces répliques ont consisté, pour l'essentiel, à distinguer divers moments dans la constitution de la criminologie marxiste ou radicale ; on concède alors que les critiques exprimées ont une certaine valeur par rapport aux premières étapes de la mise en

³ A.W. GOULDNER, qui préfaça en 1973 *The New Criminology* de I. TAYLOR, P. WALTON et J. YOUNG (London, Routledge and Kegan Paul), a pu compléter avant son récent décès une trilogie d'études critiques sur l'influence du marxisme sur le développement des sciences sociales. Cette trilogie, publiée à New York par Seabury Press, se compose de : *The Dialectic of Ideology and Technology* (1976), *The Future of Intellectuals and the Rise of the New Class* (1979) et *The Two Marxisms* (1980). On peut prévoir que la publication de ces livres modifiera de façon profonde la conjoncture théorique de la sociologie américaine, comme l'avait fait la publication par le même auteur de *The morning Crisis of Western Sociology*, New York, Basic Books, 1970.

⁴ Cf. GIDDENS, A., *Central Problems in Social Theory*, Berkeley, University of California Press, 1979 et, du même auteur, *A Contemporary Critique of Historical Marxism*, London, MacMillan, 1981.

⁵ Cf. PICCONE, P., « Why did the left collapse ? », *Telos*, 46, pp. 92-97. La revue *Telos* est l'une des voix les plus soutenues du radicalisme américain.

⁶ Ces critiques sont très nombreuses. Elles ont été formulées tant à l'intérieur du paradigme marxiste que de l'extérieur de ce paradigme. L'une des plus souvent citées parmi les critiques internes est celle de HIRST, P.Q., « Marx and Engels on law, crime and morality » in TAYLOR, I., WALTON, P. and YOUNG, J. (eds.), *Critical Criminology*, London, Routledge and Kegan Paul, 1975, pp. 203-230. L'une des plus pertinentes parmi les critiques internes est celle de Jock YOUNG : voir « Working class criminology » in *Critical Criminology*, pp. 63-94. Pour les critiques externes, on trouvera une première énumération dans la réplique de MARZOTTO, PLATT et SNARE à une critique de A. TURK : *Crime and Social Justice*, 1975, 5, pp. 43-45. David DOWNES et Paul ROCK ont présenté une synthèse de leurs nombreux arguments contre la criminologie marxiste dans *Understanding Deviance*, Oxford, Clarendon Press, 1982.

place d'une théorie marxiste de la déviance ; on nie toutefois qu'elles s'appliquent aux plus récents développements de la criminologie radicale, qu'on reproche aux objecteurs d'ignorer ⁷. C'est, de façon attendue, l'un des pionniers de la criminologie marxiste, Richard Quinney, qui fait l'objet d'une énumération systématique des apories soulevées par le recours au marxisme pour édifier une criminologie alternative : il semble maintenant exister parmi les criminologues radicaux un consensus de plus en plus large pour imputer à Quinney toutes les imperfections qui marquent les commencements ⁸.

[44]

Cette conscription inopinée d'un vétéran pour couvrir la retraite de l'avant-garde relève d'une stratégie à courte vue, et nous aimerions dans cet article dresser un bilan plus équilibré des critiques adressées à la perspective marxiste en criminologie, à la lumière de nos propres réflexions et d'un examen de la littérature récemment publiée. Cette opération nous est apparue nécessaire par suite du désarroi théorique véritable qui afflige les sciences humaines et qui n'épargne pas la cri-

⁷ Ce reproche a été formulé avec une force particulière par BEIRNE, P., « Empiricism and the critique of Marxism on law and crime », *Social Problems*, 1979, 26, pp. 373-385. Il a été repris par l'un des plus influents des criminologues marxistes, David GREENBERG, dans son introduction à un important recueil de textes : GREENBERG, D.F. (éd.), *Crime and Capitalism*, Palo Alto, Calif., Mayfield Publications, 1981, p. 12.

⁸ La liste des criminologues marxistes (ou marxisants) qui s'en sont pris à Richard Quinney est impressionnante. Mentionnons, parmi les plus importants : MAN-KOFF, M., « On the responsibility of Marxists criminologists : A reply to Quinney », *Contemporary Crises*, 1978, 2, pp. 293-301 ; STEINERT, H., « Can socialism be advanced by radical rhetoric and sloppy data ? Some remarks on Richard Quinney's latest output », *Contemporary Crises*, 1978, 2, pp. 303-313 ; BLOCK, A. and CHAMBLISS, W., *Organizing Crime*, New York, Elsevier, 1981 ; SPITZER, S., « The political economy of policing », in GREENBERG (éd.), *op. cit.* (7), pp. 314-340 ; GREENBERG, D.F., « Introduction », in GREENBERG (éd.), *op. cit.* (7), pp. 1-35 et pp. 190-194 (introduction à la troisième partie de *Crime and Capitalism*) ; PLATT, T. and TAGAKI, P., « Meeting the challenge of the 1980s », *Crime and Social Justice*, 1982, 17, pp. 1-3 (voir également l'article de PLATT, A., « Crime and punishment in the United States : Immediate and long term reforms from a marxist perspective », *Crime and Social Justice*, 1982, 18, pp. 38-45). Il semble que ce soit un article de QUINNEY — « The production of a Marxist criminology », *Contemporary Crises*, 1978, 2, pp. 277-292 — qui ait mis le feu aux poudres.

minologie ; le progrès dans cette dernière discipline s'évalue maintenant au nombre de pas que l'on fait à rebours vers Beccaria ou Kant, en redécouvrant les sévères vertus de la dissuasion et de la juste rétribution. Peut-on espérer du marxisme une contribution significative à l'*aggiornamento* de la criminologie ?

Avant de tenter de répondre à cette question, nous apporterons deux précisions sur le champ de notre enquête. La criminologie qui s'est, à partir de 1970, progressivement réclamée de Marx, se caractérise d'abord par l'ampleur de ses préoccupations⁹. En plus de propositions générales sur la nature et la méthode des sciences sociales, de même que sur le sens des concepts du marxisme, on y trouve des énoncés qui se rapportent à l'histoire des mesures pénales, à la théorie du droit et à la criminologie, entendue de façon plus spécifique comme une théorie de la déviance et de la réaction sociale. Or, depuis 1975 surtout, les travaux effectués sur le droit, dans une perspective marxiste, ont fait l'objet, tant en France que dans le monde anglosaxon, d'un développement considérable et ils constituent maintenant une aire relativement distincte¹⁰. Nous ne pouvons pas, dans le cadre

⁹ Cf. Le programme de recherche tracé dans *The New Criminology*, *op. cit.* (3), pp. 268-282. Voir également les « hypothèses dialectiques » formulées par William CHAMBLISS dans « The political economy of crime : A comparative study of Nigeria and the USA », in TAYLOR, WALTON, and YOUNG (eds.), *op. cit.* (6), pp. 167-179. CHAMBLISS a présenté plusieurs versions de ces hypothèses ; elles diffèrent par le détail. Cf. « Towards a political economy of crime », *Theory and Society*, 1975, 2, pp. 149-170 et « Functional and conflict theories of crime : The héritage of Emile Durkheim and Karl Marx » in CHAMBLISS, W. and MANKOFF, M. (eds.), *Whose Law, What order ?* New York, John Wiley, 1976, pp. 1-28.

¹⁰ Ces travaux sont trop nombreux pour être énumérés. On trouvera de bons comptes-rendus de cette littérature dans GREENBERG, D.F. and ANDERSON, N., « Récent marxisant books on law : A review essay », *Contemporary Crises*, 1981, 5, pp. 293-322 et dans O'MALLEY, P., « Historical practice and the production of Marxist legal theory », *Crime and Social Justice*, 1982, 18, pp. 53-61. Pour le monde francophone, il faut mentionner les travaux de Michel MIAILLE, *Une introduction critique au droit*, Paris, Maspéro, 1976, et *L'état du droit*, Paris, Maspéro, 1978, ainsi que ceux de B. EDELMAN, *Le droit saisi par la photographie. Eléments pour une théorie marxiste du droit*, Paris, Maspéro, 1973 et de J.-J. GLEIZAL, *Le droit politique de l'État*, Paris, Presses universitaires de France, 1980 (même s'il exploite l'héritage de la pensée de Marx, Gleizal ne saurait être rangé parmi les auteurs marxistes, au sens strict du terme).

restreint de cet article, étudier systématiquement ces travaux. Nos remarques seront donc consacrées surtout à la criminologie, telle que nous venons de caractériser cette discipline. Nous ne nous abstiendrons cependant pas de nous référer à certains ouvrages d'histoire pertinents à notre propos.

Seconde précision : les efforts les plus nombreux et les plus concertés pour articuler une criminologie marxiste ont été fournis par des chercheurs britanniques et américains, auxquels se sont joints des chercheurs européens comme Melossi, Werkentin ou Steinert, qui ont publié plusieurs textes dans des revues en langue anglaise. La plupart des textes auxquels nous nous référons sont donc écrits en anglais et ne sont pas encore traduits. Ces chercheurs ont toutefois été très sensiblement influencés par l'interprétation du marxisme qui a été produite par Louis Althusser et développée par des théoriciens comme Etienne Balibar et Nicos Poulantzas. Il est d'ailleurs paradoxal de remarquer que le fléchissement de l'influence de l'althussérisme en France a pour pendant la croissance de son rayonnement à l'étranger.

Nous avons regroupé les critiques que nous examinerons sous quatre rubriques, selon qu'elles appartiennent (i) à une rhétorique de l'affrontement idéologique (ii), à une analyse des composantes du paradigme marxiste en criminologie (iii), à un protocole de falsification empirique des énoncés de cette criminologie et (iv) aux apories de la pratique. Ces parties de notre texte seront d'inégale longueur, la seconde faisant l'objet du développement le plus élaboré.

[45]

1. L'argumentation rhétorique

[Retour à la table des matières](#)

J'entends par rhétorique l'utilisation d'arguments *ad hominem*, sous toutes ses variantes. L'importance de cette forme d'argumentation vient de son efficacité à forcer la conviction dans un débat : elle aspire à rien moins qu'à discréditer l'adversaire en dénonçant l'un de ses traits personnels ou en l'assimilant à un groupe qui fait l'objet d'opprobre. Or toute entreprise théorique, dans la mesure où elle constitue une pratique discursive, prend la forme d'une interpellation publique qui

doit avoir souci de sa crédibilité sous peine de renoncer à être entendue. D'où l'importance constitutive de la rhétorique.

De l'aveu même de ses représentants, la criminologie radicale a fait elle-même un usage intempérant de la rhétorique ¹¹, qui appelait une riposte de même nature. Elle est venue. Dans l'impressionnante panoplie des arguments de rhéteur opposés à la perspective marxiste en criminologie, j'en retiendrai deux, qui m'apparaissent particulièrement redoutables.

1.1. Les lendemains qui faussent

[Retour à la table des matières](#)

Des premières œuvres de Richard Quinney au plus récent livre de Ian Taylor ¹², la transition vers le socialisme a été invoquée comme étant le moyen privilégié de résoudre les problèmes de la déviance et les iniquités de la justice pénale. À quoi l'on n'a pas manqué d'opposer les ratages des régimes socialistes, tels qu'on peut actuellement les constater ¹³.

L'efficace propre à cette objection se fonde sur la différence de statut logique entre les deux termes de l'opposition capitalisme/socialisme. Le terme de capitalisme renvoie en effet à un mode de production qui s'est incarné sous la forme indéniable d'un *fait* historiquement

¹¹ L'une des critiques les plus souvent faites contre les travaux de Quinney tient précisément dans son recours à la rhétorique aux dépens de la rigueur de l'argumentation. Le titre de l'article de STEINERT, *op. cit.* (8), est à cet égard significatif. Il est relativement injuste d'épingler Quinney à cet égard. Tous les premiers radicaux américains — par exemple, les auteurs qui s'expriment dans *Crime and Social Justice* — utilisent les ressources d'une polémique parfois très acerbe.

¹² Cf. TAYLOR, Ian, *Law and Order : Arguments for Socialism*, London, MacMillan, 1981.

¹³ Cet argument est utilisé par tous les critiques du marxisme qui ont contribué à INCIARDI (éd.), *op. cit.* (2). Plus récemment encore, DOWNES et ROCK ont fait valoir qu'il était inutile d'alléguer une théorie de l'aliénation de la conscience pour expliquer le rejet du marxisme par la classe ouvrière des pays de l'Ouest, l'exemple des sociétés communistes existantes étant de nature à tuer toute espérance que le marxisme s'incarne sans produire l'oppression. Cf. *op. cit.* (6), p. 221.

donné. Ce *fait* historique coïncide par définition avec lui-même, et son existence n'a pas à être démontrée, ni surtout défendue, sinon par quelques « nouveaux » économistes. Dans nos sociétés capitalistes, la part de l'idéal est assumée par des idéologies parallèles qui ont été dissociées du mode de production (« les valeurs de la démocratie », « les droits de l'homme », « l'entreprise privée »). L'expression « socialisme » constitue par contre une crase extrêmement précaire entre un fait (un mode de production déterminé) et une valeur (un projet idéal de société), qui peuvent indéfiniment être mis en contradiction. Lorsque cette contradiction est alléguée, comme elle l'est maintenant de façon systématique, le défenseur du socialisme se trouve piégé. Il peut tenter de faire l'apologie de la pénurie et des camps. Il peut également choisir de vanter les conquêtes de la justice populaire dans des pays où la liberté d'en examiner le fonctionnement n'existe pas. Il peut enfin, et c'est la ressource la plus fréquemment exploitée, nier qu'aucune des sociétés qui se proclament officiellement socialistes puissent être ainsi adéquatement désignées. Dans le premier cas, on l'accusera avec raison de parler la langue de bois. Dans le second, il s'expose à faire des « révisions déchirantes », selon l'expression consacrée, lorsqu'on disposera de sources d'information de première main¹⁴. Dans le troisième cas, on lui fera remarquer que l'intransigeance de sa posture se tire de ce qu'il compare des sociétés capitalistes [46] réelles à des formations socialistes qui n'existent nulle part — qui sont utopiques, au sens strict du terme.

¹⁴ De tous les textes produits par des criminologues influencés par le marxisme, il n'en est sans doute pas qui paraissent maintenant plus gauchement doctrinaires que ceux par lesquels on s'est efforcé de censurer l'expression de critiques par rapport à la justice pénale en Chine (les auteurs de ces critiques maîtrisaient en général la langue chinoise, alors que leurs contradicteurs puisaient leur savoir dans *Pékin Information*). Les arguments présentés par une partie du collectif de la revue *Actes* pour retenir la publication d'un article critique à l'égard de la justice chinoise (cf. PADOUL, G., « Droit et idéologie en Chine », *Actes*, 1975, 8, pp. 3-8) sont à cet égard exemplaires : l'adoption d'une telle posture, à peine huit ans après, fait aujourd'hui sourire. David GREENBERG a fait des remarques similaires aux nôtres sur les célébrations de la justice populaire en Chine ou à Cuba : voir GREENBERG (éd.), *op. cit.* (7), p. 30, note 29. Voir aussi SIDANE, V. et ZAFANOLL1, W., *Procès politiques à Pékin*, Paris, Maspéro, 1981.

1.2. *L'impératif de lucidité*

[Retour à la table des matières](#)

Le second des arguments *ad hominem* retenu se rapporte à un trait du style des auteurs marxistes. Cette caractéristique a été diversement décrite par les appellations de dogmatisme, de doctrinarisme, de suffisance, etc. La meilleure illustration qu'on puisse en donner, pour ce qui est de la critique du discours marxiste en général, a été fournie par Pierre Bourdieu dans son commentaire vitriolique d'un texte « lettré » d'Etienne Balibar, le collaborateur de Louis Althusser¹⁵. Pour ce qui est de la criminologie, nous soumettrons nous-même l'exemple d'une réfutation de *The New Criminology*, cet ouvrage étant soupçonné de n'être pas assez militant. Bankowski, Mungham et Peter Young, qui procèdent à cette réfutation, soumettent une argumentation de Taylor, Walton et Jock Young, les auteurs de l'ouvrage précité, à un dilemme dont l'étroitesse est déconcertante :

« Dans le premier cas, un tel argument doit renoncer au marxisme comme étant *la* forme supérieure de la connaissance et dans le second cas, le théoricien doit admettre qu'il est capable de percevoir la *réalité* en dehors du marxisme. Dans les deux cas le marxisme est superflu... » (notre traduction, souligné dans le texte)¹⁶.

À s'en rapporter à cet exemple, dont nous verrons qu'il peut être multiplié, l'adhésion au marxisme devrait être aussi granitique que l'était l'observance des règles dans un monastère médiéval. Le corollaire de cette exigence réside dans la *prédictibilité* complète des résultats des analyses de la réalité concrète : celles-ci se bornent à profiler sur l'écran complaisant des anecdotes une armature théorique pétrifiée.

¹⁵ Cf. BOURDIEU, P., « La lecture de Marx », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1975, 5-6, pp. 65-79.

¹⁶ Cf. BANKOWSKI, Z., MUNGHAM, G. and YOUNG, P., « Radical criminology or radical criminologist », *Contemporary Crises*, 1977, 1, pp. 37-52.

À ces remarques souvent énoncées, nous aimerions ajouter l'aperçu suivant. Il parut nécessaire au début de la dernière décennie de refondre les sciences humaines dans le creuset d'une nouvelle *lucidité*. C'est ainsi que nous interprétons l'exigence de réflexivité interne formulée par Gouldner¹⁷ et le vœu avorté de l'école althusserienne d'épurer le « continent » des disciplines historiques de la scorie de l'idéologie¹⁸. Or il nous semble que ce mot d'ordre d'en avoir le cœur clair sur la nature de sa pratique a été particulièrement méconnu par la criminologie marxiste. Nous citerons à témoin de cette affirmation le remarquable ouvrage de Melossi et Pavarini, publié en italien sous le titre de *Carcere e Fabbrica*¹⁹. Dans l'appendice de cet ouvrage, l'un de ses auteurs reproche à Foucault, dont le livre *Surveiller et punir* est souvent exploité, d'être davantage philosophe qu'historien (p. 191) et il souhaite qu'à l'avenir les chercheurs s'investissent davantage dans la rédaction de monographies historiques spécifiques que dans l'édification de « grandes visions » idéologiques à la Foucault (p. 195).

Melossi et Pavarini défendent pour leur compte la thèse suivante : la prison est un avatar de la manufacture, ces deux formes d'institutions étant la retombée inéluctable de la logique du contrat civil qui régit les relations intersubjectives dans le mode de production capitaliste (p. 16 et p. 185). [47] Cette thèse, qui se heurte à de notables difficultés au niveau des faits historiques²⁰, s'autorise en son fond d'affirmations faites par Pasukanis et par Hegel (pp. 55-56). Selon le juriste soviétique, le capitalisme aurait transformé la durée humaine concrète en un temps ouvrable déréalisé, qui a fourni l'étalon pour mesurer la

¹⁷ Voir à cet égard *The Corning Crisis of Western Sociology, op. cit.* (3), pp. 488-500.

¹⁸ Épurer les sciences sociales et de façon plus générale les disciplines qui relèvent du « continent de l'histoire » constitua à partir des premiers travaux d'Althusser un mot d'ordre qui fut largement suivi dans les années soixante. Dans ses *Éléments d'autocritique*, Paris, Hachette, 1974, ALTHUSSER devait faire un retour très critique sur la « coupure » entre la science et l'idéologie (voir en particulier pp. 41-53).

¹⁹ L'ouvrage a été publié en italien en 1977 (*Carcere e Fabbrica*, Bologna, Il Mulino). Il n'a pas encore été traduit en français et nous devons utiliser pour nos renvois la traduction anglaise : MELOSSI, D. and PAVARINI, M., *Prison and Factory*, transi, by G. COUSIN, London, MacMillan Press, 1981.

²⁰ Ces difficultés sont explicitement reconnues par MELOSSI et PAVARINI, cf. *op. cit.* (19), p. 50 ; la transformation de la prison en manufacture a échoué.

longueur des sentences d'incarcération (p. 162)²¹. La conclusion ultime de Melossi et Pavarini, déjà énoncée par Foucault lui-même, est que la machine pénitentiaire produit le prolétaire²². On se rappellera que Foucault, pour sa part, affirme plutôt, de façon générale, que la prison produit le délinquant.

Il n'est pas de notre propos de disputer la validité de *ces* thèses. Il nous importe toutefois de marquer que Melossi et Pavarini méconnaissent profondément la nature de leur entreprise en la contrastant à celle de Foucault comme l'histoire à la philosophie. On chercherait en

²¹ L'œuvre du juriste soviétique Pasukanis fait actuellement l'objet d'une redécouverte. Originellement publié en russe, en 1924, en Union Soviétique, l'ouvrage majeur de Pasukanis a fait l'objet relativement récent de nouvelles traductions. Pasukanis est disparu en 1937, après avoir été accusé de trahison au cours des purges staliniennes ; il a été disculpé de cette accusation en 1956 et sa mémoire a été réhabilitée. Cf. PASUKANIS, E., *La théorie générale du droit et le marxisme*, trad. par J.-M. BROHM, Paris, Etudes et Documentation Internationales, 1970. Voir p. 167, pour un texte sur l'uniformisation de la temporalité par le capitalisme industriel. Ce texte est cité à grand effet par MELOSSI et PAVARINI, *op. cit.* (19), p. 55, et constitue l'une des idées maîtresses de *Prison and Factory*.

²² Dans un appendice à *Prison and Factory* — *op. cit.* (19), p. 91 — Melossi et Pavarini affirment que la plus grande partie des recherches qui ont conduit à la publication de leur livre était complétée quand Michel Foucault fit paraître *Surveiller et punir* (Paris, Gallimard, 1975). Cet ouvrage de Foucault est toutefois mis à contribution dans d'importantes notes de *Prison and Factory*. C'est ainsi que MELOSSI et PAVARINI {*op. cit.* (19), p. 208, note 184) s'appuient sur FOUCAULT pour étayer leur conception centrale de la production d'une temporalité abstraite et déréalisée par le capitalisme (les textes de Hegel et de Pasukanis cités à l'appui de cette conception sont extrêmement généraux). C'est surtout ainsi que la thèse fondamentale de Melossi et Pavarini se trouve énoncée en toutes lettres dans *Surveiller et punir*: « Si, au bout du compte, le travail de la prison a un effet économique, c'est en produisant des individus mécanisés selon les normes générales d'une société industrielle (...) Fabrication d'individus-machines mais aussi de prolétaires... » (FOUCAULT, *op. cit.*, plus haut, pp. 245-246). Melossi et Pavarini ne font pas mystère de cette convergence et renvoient explicitement à Foucault (p. 209, note 1 du chapitre 4 de *Prison and Factory*). L'ambivalence de Melossi par rapport à Foucault engendre un véritable malaise lorsqu'il écrit dans un article de *Crime and Social Justice* que « d'une certaine façon » tout ce que Foucault avait à nous dire dans *Surveiller et punir* avait déjà été exprimé par Marx dans la quatrième section du livre premier du *Capital* (cf. MELOSSI, D., « Georg Rusche and Otto Kirchheimer : Punishment and Social Structure », *Crime and Social Justice*, 1978, 9, p. 83, note 26).

vain une différence d'abstraction ou d'amplitude entre l'affirmation que la prison produit le prolétaire et celle qu'elle produit le délinquant. La différence ne se trouve pas davantage au niveau des procédures de recherche, qui dans les deux cas tiennent pour l'essentiel dans le commentaire de sources textuelles qui ne sont habituellement pas de première main.

Le problème dont nous venons de faire état dans le champ de l'épistémologie constitue en réalité une matrice de difficulté pour le marxisme, à savoir son incapacité relative de souscrire à ses propres prescriptions. À la suite de plusieurs autres, Miliband²³ ou encore Mathiesen²⁴ tentent de déduire la nature des politiques édictées par un organisme, de l'appartenance de classe de ceux qui en composent le personnel. Rabattue sur Marx lui-même, qui tira partiellement sa substance des subventions de Friedrich Engels, un industriel allemand avec lequel il était lié, cette procédure borgne pourrait conduire à l'affirmation que le père du communisme était au service de la bourgeoisie. Comme le remarque avec justesse David F. Greenberg, une analyse marxiste des pratiques issues du marxisme reste à faire²⁵.

²³ Cf. MILIBAND, R., *L'État dans la société capitaliste*, trad. Christos Passadeos, Paris, Maspéro, 1982, pp. 62-81.

²⁴ Cf. MATHIESEN, T., *Law, Society and Political Action*, London, Académie Press, 1980, pp. 80-86.

²⁵ Cf. GREENBERG, D.F. in GREENBERG (éd.), *op. cit.* (7), pp. 25-26.

2. La criminologie marxiste : contenu et nature des concepts

[Retour à la table des matières](#)

S'il n'est pas difficile de trouver des présentations générales de ce qu'on appelle maintenant le paradigme marxiste (ou marxien)²⁶, il est plus malaisé de rendre compte de la spécificité de cette approche en criminologie. Non seulement les groupes de chercheurs sont-ils disséminés dans l'espace en poursuivant des projets de recherches diversifiés²⁷, mais surtout cette approche marxiste a dû être élaborée à partir d'indications très lacunaires de la part de Marx, qui n'a pas traité de façon explicite des problèmes de la justice pénale²⁸. Or ce processus d'élaboration a subi une évolution qui nous paraît problématique, puisqu'elle a été bien davantage déterminée par une volonté de répondre à des objections que par l'approfondissement des propriétés de son objet.

²⁶ Par exemple dans *The Two Marxisms*, *op. cit.* (3) et dans GIDDENS, A., *Central problems in social theory*, Berkeley, University of California Press, 1979. En français, ALTHUSSER, L. et BALIBAR, E., *Lire le Capital*, Paris, Maspéro, 1968, volumes I et II est un ouvrage classique, bien qu'il soit controversé.

²⁷ Cf. CARLEN, P., « Radical criminology, pénal politics and the rule of law » in CARLEN, P. and COLLISON, M., *Radical Issues in Criminology*, Oxford, Martin Robertson, 1980, pp. 7-24. Carlen distingue quatre groupes de chercheurs : (i) les criminologues sociologues, (ii) l'école de Birmingham (représentée par HALL, S., CRITCHER, C, JEFFERSON, T., CLARKE, J. and ROBERTS, B., *Policing the Crisis*, London, MacMillan Press, 1978), (iii) la criminologie historique où voisinent des gens aussi différents (et aussi peu criminologues) que Michel Foucault et l'historien britannique E.P. Thompson et (iv) les nouveaux théoriciens du droit.

²⁸ GREENBERG, *op. cit.* (7), a à peine réussi à trouver une dizaine de pages de Marx et d'Engels sur le crime pour son recueil de textes sur le crime et le capitalisme. Marx et Engels sont cependant plus explicites sur la loi *en général*. Cf. CAIN, M. and HUNT, A. (eds.), *Marx and Engels on Law*, New York, Académie Press, 1979.

2.1. *Un marxisme résiduel*

[Retour à la table des matières](#)

On sait que le projet de constituer une criminologie radicale s'est d'abord heurté à l'intransigeance de certains défenseurs de l'orthodoxie [48] marxiste, comme Mugford, Hirst et plusieurs autres. Ceux-ci soutenaient qu'une élucidation marxiste de la déviance passait de façon nécessaire par la dissolution de la criminologie, comme discipline autonome, au sein d'une économie politique structurée par les positions du *Capital* de Marx²⁹. La criminologie marxiste a toutefois évolué à l'inverse de ce qui était alors réclamé. Bien loin, maintenant, de prétendre abolir la criminologie traditionnelle, l'économie politique de la déviance s'affirme compatible avec elle et ne répugnerait pas à en constituer le complément heuristique³⁰.

Cette transition entre une volonté d'annexion et le souhait d'une alliance s'est effectuée au travers d'une série précipitée de mutations, qui s'échelonnent de l'humanisme romantisant de Taylor, Walton et Young au projet d'Elster de renouveler le marxisme en y introduisant

²⁹ Le texte de HIRST, déjà cité — *op. cit.* (6) — est loin d'être marginal. En plus de BANKOWSKI, MUNGHAM and YOUNG, *op. cit.* (16), qui se sont faits les avocats d'une intransigeante dissolution de la criminologie dans une économie politique du crime, on peut citer MUGFORS, S.K., « Marxism and criminology : A comment on the symposium review of « The New Criminology » », *Sociological Quarterly*, 1974, 15, pp. 591-596 et JONES, K., « Crimes of the powerful and beyond : An essay review », *Contemporary Crises*, 1979, 3, pp. 317-331. Par ailleurs, SHAW, M., « The coming crises of radical sociology » in BLACKBURN, R., *Ideology in Social Science : Readings in Critical Social Theory*, New York, Vintage Books, pp. 32-44, réclama l'abolition de la sociologie comme discipline indépendante des études marxistes ; la même exigence a été formulée par rapport à l'histoire dans HINDNESS, B. and HIRST, P.Q., *Pre-capitalist Modes of Production*, London, Routledge and Kegan Paul, 1975 et, des mêmes auteurs, *Mode of Production and Social Formation*, London, MacMillan, 1977.

³⁰ Une étude souvent citée est à cet égard GREENBERG, D.F., « Delinquency and the age structure of society », *Contemporary Crises*, 1977, 1, pp. 189-223. Dans son introduction à la seconde partie de *Crime and Capitalism*, *op. cit.* (7), pp. 64-66, GREENBERG élabore sa perspective sur la conciliation des approches.

des pièces de la théorie des jeux ³¹. L'une de *ces* mutations est particulièrement importante, car son caractère désirable a fait l'objet d'un consensus parmi (es chercheurs radicaux les plus productifs : il s'agit de la substitution d'un marxisme structural à un marxisme instrumental, le second jouant le rôle d'un repoussoir au profit du premier ³².

Le marxisme dit instrumental — également qualifié de naïf, mécaniste ou vulgaire — est généralement caractérisé par quatre traits : (i) l'économisme, ou la réduction de toute causalité au sein d'une formation sociale à l'opération des variations affectant le dispositif des facteurs économiques ; (ii) le déterminisme, qui n'est que la reproduction formelle du trait précédent ; (iii) le ravalement de l'État et de ses organes à l'exécution docile des volontés de la classe économiquement dominante et (iv) le rétablissement au sein des deux grandes classes antagonistes (la bourgeoisie et le prolétariat) d'une perception consensuelle et, à tout le moins pour ce qui est de la bourgeoisie, clairvoyante sur son intérêt.

Constituant surtout une tentative pour remédier aux carences manifestes du modèle précédent, le marxisme structural, qui se réclame d'Althusser, parfois revu par Poulantzas, est plus difficile à spécifier. Il existe en criminologie au moins trois versions du marxisme structural. La première de ces versions ne constitue qu'une version édulcorée du marxisme instrumental et entretient avec lui les rapports, si l'on nous permet l'expression, d'un despotisme éclairé avec une dictature : le poids de l'économique est relégué à une intervention de « dernière instance » ; les déterminismes se relâchent au profit d'une précaire autonomie des médiations, le politique faisant l'objet d'une tardive redé-

³¹ Cf. ELSTER, J., « Marxism, functionalism and game theory », *Theory and Society*, 1982, 11, pp. 453-482.

³² Il existe à cet égard un accord complet entre les recherches les plus récentes de la criminologie marxiste. On peut citer les auteurs dont les textes sont réunis par GREENBERG (éd.), *op. cit.* (7) et par FINE, B., KINSEY, R., LEA, J., PIC-CIOTTO, S. and YOUNG, J. (eds.), *Capitalism and the Rule of Law*. London, Hutchinson, 1979. Les mêmes constatations s'appliquent à ceux qui ont publié un texte dans le numéro 18 (1982) de *Crime and Social Justice* et dans le numéro double (X et XI, 1981) de *The Insurgent Sociologist*. Ces numéros ont l'allure de bilans. Des auteurs en apparence aussi différents que Quinney et Miliband sont rangés parmi les tenants du marxisme instrumental (par BEIRNE, *op. cit.* (7) p. 379).

couverte ; les consensus monolithiques des deux classes en lutte sont fractionnés pour permettre des alliances sectorielles.

La seconde des versions, que je qualifierai de machiavélique, en ayant égard à sa théorie de l'État, n'est que le résultat des difficultés que rencontre le marxisme structural à s'extraire de l'instrumentalisme. Les travaux de l'Ecole de Birmingham sont représentatifs de ces ambiguïtés. Les auteurs de *Policing the Crisis*³³ déplorent en effet que la plupart des théories criminologiques n'ait pas de conception de l'État (son action est tenue pour une mécanique qui s'exerce au profit des possédants). Ils font appel à Gramsci pour articuler leur conception du politique et commencent par citer une affirmation de ce dernier, selon laquelle l'État capitaliste est « l'instrument [49] pour conformer la société civile à la structure économique » (p. 201). Dans le droit fil de cette ouverture, ils en viendront eux-mêmes à conclure que :

« L'État est en conséquence l'instrument-clé (*key instrument*) qui élargit la *domination* étroite d'une classe particulière en un leadership « universel » de classe et en l'exercice d'une autorité sur toute la formation sociale... *L'indépendance relative* de l'État (la « relative autonomie » du politique par rapport à l'économie) est, dans les sociétés capitalistes, la *condition nécessaire* de l'accomplissement de cette « tâche » de cohésion et d'unité » (pp. 204-205, notre traduction, souligné dans le texte).

Autrement dit : l'État est un instrument qui doit occulter sa nature instrumentale pour réaliser son instrumentante. On a peine à discerner les progrès accomplis par rapport à un marxisme instrumental.

La troisième version s'exprime par des énoncés si généraux qu'elle ne constitue plus qu'un résidu théorique. On la trouve dans les derniers écrits de Spitzer, de Chambliss et de Greenberg, pour ne citer que les théoriciens les plus importants³⁴. Cette dernière variante du marxiste

³³ *Op. cit.* (27).

³⁴ Cf. GREENBERG, *op. cit.* (7), pp. 190-194 ; SPITZER, S., « The political economy of policing » in GREENBERG (éd.), *op. cit.* (7), pp. 314-340. Voir également CHAMBLISS, W., *On the Take : From Petty Crooks to Presidents*, Bloomington, Indiana University Press, 1978, p. 170 et BLOCK and CHAM-

structural tient d'abord dans l'affirmation que la loi (pénale) et son application est le produit d'un enchevêtrement de contradictions socio-économiques qui se nourrit des solutions apportées pour le défaire. Elle réside ensuite dans les prescriptions méthodologiques de contextualiser l'analyse de la déviance et de la réaction qu'elle suscite dans le cadre synchronique d'une macrosociologie, ainsi que dans le tracé diachronique d'une histoire. Bien qu'il soit réclamé que cette contextualisation s'érige sur la base du matérialisme et d'une logique dialectique, Humphries et Greenberg nous préviennent dans un texte important « qu'en lui-même le mode de production est un concept trop limité pour nous en apprendre beaucoup sur le contrôle de la criminalité » et qu'on devrait, en conséquence, renoncer à lui octroyer le statut d'une variable indépendante dans la recherche sur le contrôle social ³⁵.

Cette dislocation progressive du paradigme marxiste entraîne de sérieuses conséquences, que nous discuterons maintenant. La première de ces conséquences est relative à la possibilité pour la criminologie marxiste de conforter la scientificité de ses énoncés, en satisfaisant à l'important critère de falsification. C'est, au vrai, par abus de terme que l'on se réfère au marxisme sous l'espèce d'un paradigme criminologique : la criminologie marxiste est davantage une métamorphose incessante qu'un *corpus* établi de connaissances. Or cette labilité des positions les rend, à toutes fins pratiques, inaccessibles à la contradiction empirique, ainsi qu'en témoigne de façon saisissante un article assez récent de Piers Bierne ³⁶. Celui-ci répertorie d'abord les plus significatifs des travaux empiriques produits jusqu'à 1978 et qui paraissent invalider l'une ou l'autre des affirmations de la criminologie marxiste. Distinguant ensuite entre (i) les concepts originaires de la criminologie radicale (issus de l'interactionnisme et de la sociologie du conflit), (ii) un type de marxisme qu'il qualifie d'instrumental et (iii) enfin le marxisme structural, il affirme que seules les positions originaires de la criminologie radicale et celles du marxisme instrumental sont ébranlées par le résultat des études empiriques dont il a dressé l'inventaire. Il conclut que [50] par rapport au marxisme struc-

BLISS, *op. cit.* (8), pp. 7-10.

³⁵ Cf. HUMPHRIES, D. and GREENBERG, D.F., « The dialectics of crime control » in GREENBERG (éd.), *op. cit.* (7), pp. 209-254, p. 241.

³⁶ Cf. BEIRNE, *op. cit.* (7). Voir également, GREENBERG, D.F., « A critique of the immaculate conception : A comment on Piers Beirne », *Social Problems*, 1980, 27, pp. 476-477.

tural, la seule version qui soit théoriquement recevable, toutes les conclusions des travaux empiriques précités sont dépourvus de signification (*meaningless*). Or nous avons tenté de montrer que dans la mesure où il se démarque véritablement des avatars de l'instrumentalisme, le marxisme structural constitue un résidu théorique d'une telle laxité qu'il est lui-même en-deçà de toute falsification. Que ce soit dans son développement ou dans son aboutissement, la criminologie matérialiste paraît donc se soustraire au critère de falsification. Nous reprendrons dans une prochaine section de cet article cette importante question.

Nous énoncerons sans la commenter la seconde des conséquences des fluctuations de la théorie : elle tient dans l'aspect indéfiniment programmatique des travaux de recherche. Les axiomes de départ n'étant jamais fixés, leur exploitation au niveau de recherches spécifiques est constamment différée ³⁷.

Le délavage criminologique du *corpus* marxiste l'a enfin rendu progressivement indiscernable de certaines des pensées contre lesquelles il s'était initialement défini. Un nombre imposant de critiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la criminologie marxiste, lui ont reproché de s'être assimilée à un mode de penser fonctionnaliste ³⁸. À la

³⁷ La conclusion de HUMPHRIES and GREENBERG, *op. cit.* (35), p. 240, s'applique à la plupart des recherches entreprises dans la perspective marxiste : elles constituent moins une enquête systématique qu'une *interprétation* de certains faits sélectionnés. *Policing the Crisis*, *op. cit.* (27), est à notre connaissance la seule application *systématique* des concepts du marxisme à l'examen d'une situation particulière. Comme ceux de RUSCHE et KIRCHHEIMER dans *Punishment and Social Structure*, les paramètres de MELOSSI et PAVARINI, *op. cit.* (19) sont trop larges pour que leurs recherches soient qualifiées de systématiques.

³⁸ Cette critique est maintenant souvent formulée tant de l'intérieur que de l'extérieur du paradigme marxiste. Voici quelques titres. APPLEBAUM, R., « Born-again functionalism ? A reconsideration of Althusser's structuralism », *The Insurgent Sociologist*, 1979, IX, pp. 18-33. Dans le même numéro de cette revue : VAN BURRIS, J., « Structuralism and marxism », pp. 1-18. Dans INCIARDI (éd.), *op. cit.* (2), les articles suivants : AKERS, R.F., « Further critical thoughts on Marxist criminology : Comments on Turk, Toby and Klockars », p. 136 ; POTTIEGER, A., « Radical criminology as functionalist theory : The nature and implications of an unacknowledged identity », pp. 257-276 ; SPITZER, S., « « Left-Wing » criminology — An infantile disorder ? », p. 175. Voir enfin ELSTER, *op. cit.* (31) et POSTPONE, M. and

lumière de la définition que donne David Greenberg du fonctionnalisme — « les théories sociologiques fonctionnalistes sont celles qui expliquent l'existence des phénomènes sociaux dans les termes de ce qu'ils contribuent au maintien des structures sociales existantes »³⁹, il n'est pas illégitime d'affirmer que le marxisme structural constitue une version pessimiste du fonctionnalisme de Parsons, la reproduction des conditions de production prenant le relais de l'équilibre homéostatique parsonnien. Cette dernière remarque pourrait être rendue plus précise : les travaux *d'histoire* influencés par le marxisme se produisent dans le cadre d'une théorie du conflit et prennent la forme d'une chronique de l'accession de bourgeoisie à une position sociale hégémonique ; les descriptions des sociétés *contemporaines* occidentales tendent quant à elles au fonctionnalisme et la prospective du *futur* hésite entre l'eschatologie et la catastrophe.

Les théories de l'anomie sont également devenues un second pôle de référence. Dans un article souvent cité sur la délinquance juvénile, David Greenberg nous en explique l'existence d'une façon qu'il estime matérialiste, en affirmant que les jeunes sont contraints de se procurer de façon illégitime les fonds dont ils ont besoin pour soutenir le style de vie exigé par nos sociétés de consommation, par suite de leur exclusion du monde du travail⁴⁰. La parenté de cette explication avec la théorie de l'anomie initialement empruntée à Durkheim par Merton et développée par Cloward et Ohlin est évidente.

Le syncrétisme en lequel s'est transformé la criminologie marxiste n'est nulle part aussi visible que dans ses efforts pour s'accommoder à la pensée de Michel Foucault. Non seulement le marxisme s'est-il mis à ressembler à ce qu'il combattait originellement mais il recherche maintenant une alliance bancaire avec ce qui est dirigé contre lui. Si, en dépit de la clarté de l'avertissement donné par Gilles Deleuze⁴¹, on

BUCK, B., « Critical pessimism and the limits of traditional Marxism », *Theory and Society*, 1982, 11, pp. 617-658.

³⁹ Cf. GREENBERG in GREENBERG (éd.), *op. cit.* (7), p. 29, note 22.

⁴⁰ Cf. GREENBERG, D.F., « Delinquency and the âge structure of society », *op. cit.* (30).

⁴¹ Rappelons que Deleuze est un exégète très autorisé de la pensée de Foucault, avec lequel il est lié. Cf. DELEUZE, G., « Ecrivain, non : un nouveau cartographe », *Critique*, 1975, 31, pp. 1207-1227 ; Voir également DELEUZE, G., *Un nouvel archiviste*, Montpellier, Fata Morgana, 1972.

s'était mépris sur le sens des [51] positions articulées par Foucault dans *Surveiller et punir*, les pages qu'il consacre à élucider sa théorie du pouvoir dans *La volonté de savoir* révèlent de façon transparente sa rupture avec tous les principaux postulats du marxisme ⁴². Des auteurs aussi différents que Jean L. Cohen, Stanley Cohen, Dario Melossi, Nicod Poulantzas et Thomas Mathiesen n'en ont pas moins tenté de récupérer certaines des analyses de Foucault en y projetant avec une force diverse une interprétation marxistane ⁴³.

2.2. Les procédures de recherche

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons traité dans la section précédente du contenu des thèses marxistes, telles qu'elles ont été reprises par la criminologie. Nous nous proposons de discuter dans les deux prochaines sections de cette partie du texte d'aspects plus formels du marxisme. Cette section sera consacrée à l'examen de quelques traits propres aux procédures de re-

⁴² Cf. FOUCAULT, M., *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, pp. 123-129. Cette rupture était déjà apparente dans *Surveiller et punir*, *op. cit.* (22), p. 31 (Foucault y polémique visiblement avec Althusser). Poulantzas ne s'y est pas trompé. Voir POULANTZAS, N., *L'État, le pouvoir, le socialisme*, Paris, Presses universitaires de France, 1978, p. 49.

⁴³ POULANTZAS, *op. cit.* (42), pp. 73 et 74, s'efforce d'attribuer à l'influence de Deleuze les aspects de la pensée de Foucault qui s'opposent au marxisme et de récupérer au profit de ses propres thèses les analyses présentées dans les deux derniers ouvrages de Foucault ; MATHIESEN, *op. cit.* (24), pp. 42-43, assimile la perspective Foucault à celle de Rusche et Kirchheimer, qui, elle, est très franchement marxiste. Nous avons déjà fait référence dans la note 22 des ambivalances de Melossi et de Pavarini. On consultera à cet égard : MELOSSI, D., « Stratégies of social control in capitalism : A comment on récent work », *Contemporary Crises*, 1980, 4, pp. 381-402. Les mêmes difficultés à identifier la perspective de Foucault sont manifestes dans COHEN, S., « The punitive city : Notes on the dispersal of social control », *Contemporary Crises*, 1979, 3, pp. 339-363. Aucun malentendu sur la nature de l'œuvre de Foucault n'est toutefois aussi profond que celui qui s'exprime dans COHEN, J.L., « Review of E.P. Thompson, the poverty of theory and other essays », *Telos*, 49, pp. 189-196, voir la note 5, p. 191 : Foucault y est présenté sans ironie, comme « le plus doué des élèves d'Althusser » (*Althusser's most brilliant student, Foucault*).

cherche employées, et la prochaine soulignera ce qui nous apparaît être l'une des caractéristiques épistémologiques générales de la pensée marxiste.

Dans la masse des écrits portant sur la pensée de Marx, on trouve assez peu d'analyses méthodologiques qui s'emploient à décrire de façon explicite les procédures effectivement suivies par lui pour réaliser ses travaux. Il est deux caractères de ces procédures qu'il importe pour notre propos de relever. Le premier de ces caractères est l'extraordinaire amplitude des paramètres spatio-temporels qui balisent le cadre de ses travaux. L'amplitude des paramètres n'est qu'une conséquence de la généralité des concepts articulés par Marx : il n'y a qu'à énumérer la suite des modes de production qu'il décrit — asiatique, esclavagiste ou antique, féodal et capitaliste, ce dernier mode étant précédé de l'accumulation primitive — pour avoir une perception de l'étendue, à certains égards vertigineuse, de ces paramètres. Le second trait est dicté par la nature du premier : la procédure de recherche la plus systématiquement utilisée par Marx est l'interprétation de sources textuelles. Lorsqu'il se livre à des travaux historiques d'envergure, comme dans la section du *Capital* qui est consacrée à l'accumulation primitive, la plupart des sources qu'il utilise sont de seconde main ⁴⁴. Rendant compte d'un processus historique qui se déploie sur plusieurs siècles, Marx ne peut faire autrement que synthétiser et interpréter les travaux disponibles produits par les historiens et les théoriciens qui l'ont précédé. Il n'en est toutefois pas toujours ainsi et il lui arrive de prendre pour objet des événements précis qui se sont déroulés dans un temps relativement court, comme dans [Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte](#). Sa version de ces événements est maintenant contestée, comme il est normal qu'elle le soit, avec le progrès de la recherche historique ⁴⁵.

⁴⁴ Cf. MARX, K., *Oeuvres, Economie I : Le capital*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1965, livre premier, huitième section, pp. 1167-1240. Porter une attention particulière aux notes en bas de page, qui révèlent les sources sur lesquelles Marx s'appuie.

⁴⁵ Cf. PEREZ-DIAZ, V., *State, Bureaucracy and Civil Society*, London, MacMillan, 1978 — cet ouvrage a exercé une profonde influence sur *The Two Marxisms* de GOULDNER, *op. cit.* (3). Voir également SPENCER, M.E., « Marx on the State. The events in France between 1848-1850 », *Theory and Society*, 1980, 7, pp. 167-198. Un article de Mark TRAUOGOTT - « The Mobile Guard in the French révolution of 1848 », *Theory and Society*, 198C, 9,

Ces deux traits de la procédure de travail de Marx se retrouvent dans la criminologie marxiste, où le commentaire historique tient largement lieu de recherche empirique. Pour ce qui est de l'étendue des paramètres spatiotemporels, le modèle initial a été fourni par le livre classique de Rusche et Kirchheimer sur les transformations des châtiments pénaux⁴⁶. Les bornes de cette recherche sont fournies par l'histoire de l'Occident, depuis l'Antiquité [52] gréco-latine jusqu'à l'époque contemporaine. Plus près de nous, l'ouvrage de Melossi et Pavarini sur la genèse de l'incarcération s'est également assigné un cadre très ample : au moins trois siècles (1550-1850) d'un aspect général de l'histoire de l'Occident (Europe et États-Unis)⁴⁷. Les exemples où l'on remonte le cours de l'histoire occidentale dans un livre ou dans les limites d'un article de revue pourraient, en criminologie marxiste, être multipliés⁴⁸.

Les problèmes que soulève cette procédure sont nombreux. Le premier a été soulevé par rapport au texte de Marx lui-même : la contrainte de recourir à des sources non documentaires devient impérieuse lorsqu'il faut se référer à plusieurs décennies (sinon plusieurs siècles) de l'histoire de nombreux pays. Le dépouillement des archives et de la matière documentaire brute excède alors les capacités d'un chercheur et même celles d'une équipe de recherche qui finissent par

pp. 683-720 — présente un intérêt particulier. Traugott a soumis à une vérification historique la thèse de Marx, selon laquelle les membres de la Garde Mobile, dont l'intervention fut décisive pour étouffer l'insurrection ouvrière de 1848, furent recrutés parmi les éléments troubles du *Lumpen Proletariat* et non parmi la classe ouvrière. Traugott a examiné avec soin les dossiers encore existants des premiers membres de la Garde Mobile et a réussi à établir d'une façon concluante que ces derniers appartenaient à la classe ouvrière, invalidant de cette façon la thèse de Marx.

⁴⁶ Cf. RUSCHE, G. and KIRCHHEIMER, O., *Punishment and Social Structure*, New York, Russell and Russell, 1939 (réédité à New York, Antiquariat Der Bucherwurm, 1968).

⁴⁷ Cf. *op. cit.* (19).

⁴⁸ On peut citer, entre autres exemples, HUMPHRIES and GREENBERG, *op. cit.* (35) ; SPITZER, S. *op. cit.* (34) ; TIGAR, M., with the assistance of M. LEVY, *Law and the Rise of Capitalism*, New York, Monthly Review Press, 1977 (cet ouvrage remonte le cours de l'histoire du droit occidental depuis les premiers battements du capitalisme). La grande exception à ces entreprises panoramiques est évidemment THOMPSON, E.P., *Whigs and Hunters : The Origins of the Black Act*, New York, Allen Lane, 1975.

s'en remettre à des analyses de seconde main. La soumission à cette contrainte n'a peut-être en soi rien de dirimant, pourvu que l'on prenne une conscience lucide que la pratique théorique du matérialisme finit dans ce cas par coïncider avec une herméneutique naïve, à savoir une interprétation des textes, dont les postulats sont inexplicités ⁴⁹.

Ce problème n'est toutefois pas isolé et il s'accompagne d'autres difficultés majeures. En effet, plus les paramètres d'une recherche sont larges et plus il devient difficile de tester systématiquement les hypothèses qui la sous-tendent. C'est alors le recours souvent très éclectique à *Y illustration* des hypothèses qui vient remplacer de façon inadéquate leur démonstration. Il importe en effet de souligner que la possibilité d'illustrer une thèse est une fonction directe de sa généralité et de l'ampleur des paramètres de recherche qu'elle détermine. Or lorsque ces paramètres coïncident avec de vastes époques historiques, il n'est à toutes fins pratiques *aucune thèse* dont on ne saurait fournir à la fois l'illustration et le contre-exemple. Nous retrouvons au niveau des procédures de recherche les difficultés relatives au critère de falsification des énoncés, que nous avons rencontrées antérieurement.

Une procédure d'illustration est en outre susceptible de se disperser d'une façon gratuite, comme en témoignent les pages que consacre Spitzer à la police des époques pré-capitalistes, dans un article qui s'intitule « L'économie politique de la police » ⁵⁰. Dans l'espace de quelques pages, Spitzer compare d'abord la police féodale anglaise à celle de la Chine aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Après une brève parenthèse sur les sociétés hydrauliques antiques, caractéristiques du mode de production asiatique, Spitzer passe à la police japonaise de

⁴⁹ HUMPHRIES et GREENBERG, *op. cit.* (35), p. 240, reconnaissent explicitement, comme nous l'avons déjà remarqué — note 37 — que la méthode dialectique ne produit qu'une interprétation de certains événements historiques choisis pour leur signification. Il reste à préciser que l'objet de cette interprétation ne réside pas dans des faits ou des événements dont le chercheur empirique ou l'historien rend compte par l'examen de sources et de données primaires. Cette interprétation dialectique est essentiellement une analyse de la *littérature* produite sur le contrôle social. La littérature ainsi analysée n'est pas objectivée dans sa réalité textuelle mais n'est exploitée que dans sa valeur de renvoi (à des faits ou des événements). C'est pourquoi nous avons qualifié cette interprétation d'herméneutique naïve. Le matérialisme historique n'est en réalité qu'un matérialisme historiographique.

⁵⁰ *Op. cit.* (34), pp. 318-321.

l'époque Tokugawa (1603-1867), dont il estime le rôle analogue à celle du royaume des Incas (1400-1600). L'auteur revient en conclusion sur la police anglaise.

Une procédure d'illustration risque enfin de provoquer des écarts de généralité préjudiciables à la rigueur d'un discours, en recourant à l'anecdote de provenance douteuse pour appuyer une thèse d'un niveau d'abstraction élevé. Les travaux de William Chambliss sont à notre avis notoires pour ces ruptures du niveau de signification d'une chaîne discursive. Dans [53] un article récent sur le crime organisé aux États-Unis, il voudra établir un lien entre le parti Républicain, l'administration du président Nixon et de gros trafiquants de drogue en s'appuyant sur un article paru dans la revue *Playboy*⁵¹.

Nous n'ignorons pas que des travaux importants ont été produits dans une perspective marxiste, qui offrent très peu de prise aux critiques que nous avons formulées dans cette section. Le grand livre de E.P. Thompson sur la genèse et l'application du *Black Act* en Angleterre s'offre immédiatement à l'esprit à cet égard⁵². L'invocation des travaux de E.P. Thompson est cependant extrêmement problématique

⁵¹ Cf. CHAMBLISS, W., « Markets, profits, labor and smack », *Contemporary Crises*, 1977, 1, pp. 53-76 (repris sans indication de publication antérieure dans BLOCK and CHAMBLISS, *op. cit.* (8)). Les procédures de recherche de Cham-bliss sont, il faut les dire, d'une laxité déplorable. Dans « The political economy of crime : A comparative study of Nigeria and the USA » — *op. cit.* (9) —, il compare la criminalité d'une ville du Nigeria (Ibadan) avec celle d'une ville américaine (Seattle). Bien, dira-t-il (p. 170), que le Nigeria ait obtenu son indépendance de la Grande-Bretagne « en quelque sorte plus tard » (*somewhat later*) que les États-Unis, l'influence de la *Common Law* britannique est « très similaire » dans ces deux pays. Les États-Unis ayant officiellement obtenu leur indépendance en 1783, alors que le Nigeria a obtenu la sienne en 1960, on est forcé de conclure que l'expression modeste de « en quelque sorte plus tard » désigne une période de 177 ans. Chambliss tentera ensuite de montrer que la *minorité* Hausa d'Ibadan a des comportements similaires à la *minorité* japonaise de Seattle. Il omet toutefois de mentionner que les Hausas constituent la troisième ethnie du Nigeria (elle compte 6 millions de membres contre 7 millions d'Ibos, la seconde ethnie, en importance), alors que la minorité japonaise est quantitativement et politiquement négligeable aux États-Unis. Ces exemples sont loin d'être isolés. L'un de ses derniers livres — *op. cit.* (34) — n'évite aucun des pièges de F« *exposé criminology* » dénoncés par TAYLOR, WALTON et YOUNG *op. cit.* (6), pp. 29-33 et se situe bien en deçà des exigences de l'« *investigative journalism* ».

⁵² Cf. THOMPSON, *op. cit.* (48).

à cause de sa dissidence réitérée à l'égard du type de marxisme, fortement influencé par les premiers travaux structuralistes d'Althusser, qui prévaut en criminologie radicale⁵³. Thompson a lui-même été durement critiqué par les marxistes britanniques.

2.3. *Théorie et transitivité*

[Retour à la table des matières](#)

Nous clôturerons cette étape de notre analyse en proposant l'établissement d'une distinction entre deux types de théories, que nous dénommerons respectivement *transitives* et *intransitives*. Une théorie transitive vise à expliquer son objet en le rapportant à autre chose qu'à lui-même. La tradition étiologique, en criminologie, constitue le prototype d'un schème théorique transitif. On présume en effet que le crime est généré par des facteurs qui lui sont externes, comme des traits de la personnalité de l'infracteur ou sa situation sociale. Une théorie intransitive produit, à l'opposé, la genèse de ses objets à partir de leurs propriétés intrinsèques. L'association différentielle, qui rapporte le crime à lui-même, peut être assimilée à une théorie intransitive. Une théorie transitive privilégie l'explication sur la description, le déterminisme sur la spontanéité, les rapports entre des substances (choses, contenus ou intérêts) sur les relations formelles et enfin l'identification des fins sur l'analyse des moyens. Une théorie intransitive s'organise plutôt autour du second terme de ces polarités. Notons qu'une théorie *purement transitive* n'est qu'une fiction logique : la connaissance devient inéluctablement intransitive lorsqu'elle prend pour objet ce qu'elle considère comme l'ultime instance (le plus mystique des théologiens ne peut remonter au-delà de son dieu).

La distinction que nous proposons gagnerait certes à être élaborée. Elle nous paraît toutefois suffisamment suggestive pour notre propos, que nous énoncerons de façon abrupte. Le recours au marxisme nous paraît être de nature à accroître l'aspect transitif de la criminologie, qui

⁵³ Dans *The Poverty of Theory and Other Essays*, London, Merlin Press, 1978, Thompson s'est livré à une charge impitoyable contre Althusser et ses épigones britanniques. Ces derniers le lui ont bien rendu et l'ont expulsé des rangs des chercheurs marxistes. Voir par exemple, la classification de CARLEN, *op. cit.* (27), p. 15.

est déjà hypertrophié. Que le marxisme soit un schéma théorique transitif — en gardant en mémoire la réserve qui clôt le paragraphe précédent — nous paraît indéniable. Les manifestations les plus perceptibles de cette transitivité tiennent (i) de façon générale dans sa méconnaissance de la densité propre des médiations qui structurent la société civile⁵⁴ ou qui sont intégrées à la super-structure (comme la religion), (ii) de façon plus particulière dans les carences remarquées de sa théorie de l'État et enfin (iii) dans l'absence [54] complète d'une théorie de la bureaucratie. Les deux dernières lacunes sont dirimantes pour la production d'une théorie non triviale du contrôle social. Or, malgré les efforts énergiques déployés par les chercheurs, nous doutons que le marxisme soit prégnant des ressources pour combler ces lacunes adéquatement.

Nous croyons en effet que la transitivité du marxisme est en première part indépassable : captif de sa trajectoire vers une explication par la « dernière instance », le matérialisme traverse ses objets criminologiques sans même les voir. L'espace nous faisant défaut, nous ne donnerons que deux exemples de cet aveuglement. Le premier de ces exemples est fourni par Poulantzas : bloqué au niveau des généralités d'une macropolitique, Poulantzas est amené à concevoir le droit capitaliste comme un « système axiomatisé », ce qui témoigne d'un terrible éloignement de la nature du droit (ou de celle de l'axiomatique)⁵⁵. Second exemple, tiré d'un champ connexe : Sidney Haring a fondé ses nombreux travaux sur la police américaine sur la thèse suivante : « ...L'argument de Marx que la police sert « à accélérer l'accumulation du capital en augmentant le degré d'exploitation du travail » est une synthèse contraignante (*compelling*) de la fonction effective de la police »⁵⁶. Ce même chercheur nous convie à découvrir, dans l'une

⁵⁴ Cf. les remarques de GOULDNER dans *The Two Marxisms*, *op. cit.* (3), p. 346 et pp. 355-372.

⁵⁵ Cf. POULANTZAS, *op. cit.* (42), p. 94.

⁵⁶ Cf. HARRING, S., « The development of the Police institution in the United States », *Crime and Social Justice*, 1976, 5, p. 58. Haring a publié de nombreux textes sur la police américaine (en particulier sur l'histoire du service de police de la ville de Buffalo). Pour les relations de travail, on consultera, du même auteur, « The Taylorisation of police work », *The Insurgent Sociologist*, 1981, X et XI, pp. 25-32. La perspective monolithique développée par Haring a été contredite par MARÊNIN O., « Parking tickets and class repression : The concept of policing in critical theories of criminal justice »,

de ses dernières publications, que le policier est un travailleur dont les tâches sont de plus en plus soumises à un processus aliénant de taylorisation. Non seulement ce phénomène est discuté depuis plus de vingt ans par la sociologie de la police, mais il reste encore à Harring d'apprécier la signification de la syndicalisation policière, qui est une mesure de résistance à la parcellarisation *des* tâches. De façon plus profonde, peut-on aboutir sans discordance une représentation benoîte du policier comme travailleur aliéné à celle de la police comme étant l'instrument de l'aliénation des travailleurs ? Nous ne le croyons pas.

Au-delà de ces méconnaissances sur un point ou un autre se trouve une carence théorique plus générale et aussi plus redoutable. Une bureaucratie d'État est l'exemple achevé d'un appareil qui produit une partie importante de ses effets, tantôt en vertu de son dynamisme propre et tantôt en raison de sa force d'inertie. Des phénomènes aussi typiques de l'action des institutions bureaucratiques que la génération artificielle de leurs clientèles, la formalisation aberrante de leurs contextes d'intervention, l'accroissement exponentiel de leurs budgets et la production incontrôlée d'effets pervers ne peuvent que difficilement faire l'objet d'un traitement heuristique à l'intérieur d'une approche transitive qui méconnaît par principe leur caractère immanent.

Les remarques que nous venons de faire sur la théorie du contrôle social pourraient être appliquées à une problématique de la déviance. Comme l'a réitéré avec force Louk Hulsman, nous savons très peu de choses d'explicite sur les caractères des événements identifiés comme « criminels »⁵⁷. Les tâches théoriques qui requièrent une attention immédiate relèvent à cet égard davantage de l'affinement de la description que de la ritualisation de l'explication.

[55]

3. La recherche empirique

Contemporary Crises, 1982, 6, pp. 241-266.

⁵⁷ Cf. HULSMAN, L., « Un paradigme « criminologique » abolitionniste et la recherche sur la catégorie de crime » *in* Collectif, *Connaissance et fonctionnement de la justice pénale : perspectives sociologiques et criminologiques*, Paris, Editions du Centre national de recherche scientifique, 1979, pp. 495-498.

[Retour à la table des matières](#)

Engager un débat empirique avec la criminologie marxiste n'est pas simple, certaines questions d'épistémologie devant être discutées avant de pouvoir débattre des résultats concrets de la recherche. Nous traiterons d'abord des problèmes d'épistémologie et ensuite des résultats de la recherche.

3.1. *Épistémologie et démiurgie*

Trois questions s'imposent. La première concerne le caractère structurant de la pratique théorique. La criminologie s'est assez peu préoccupée d'épistémologie. Les chercheurs marxistes qui, comme Hirst, Mugford et d'autres, ont abordé ce sujet se sont d'abord inscrits dans une optique althussérienne, pour laquelle l'objet de connaissance n'est pas donné indépendamment de la théorie, qui en structure les déterminations à divers niveaux d'abstraction⁵⁸. Hirst et son collègue Hindness ont toutefois radicalisé cette position en allant jusqu'à retirer toute forme d'existence aux objets du discours, en dehors de leur constitution par la théorie⁵⁹. Les conséquences de cette abolition de l'objectai tiennent dans la dénégation tranchante de la possibilité épistémologique de la connaissance — le discours ne trouvant plus rien à quoi se mesurer hors de lui — et dans l'affirmation converse que l'épreuve véritable de la pratique théorique réside dans la pratique politique⁶⁰. Cet amalgame cassant des formes les plus extrêmes de l'idéa-

⁵⁸ Sur ce point voir l'important texte d'ALTHUSSER, L., « Sur le travail théorique. Difficultés et ressources », *La Pensée*, 1967, 132, pp. 3-22. Le *mode de production* (en général) et le *mode de production capitaliste* y sont désignés comme des objets abstraits-formels (p. 5).

⁵⁹ « Les objets du discours n'existent pas. Les entités auxquelles réfère le discours sont constituées en lui et par lui » in HINDNESS and HIRST, *Mode of Production and Social Formation*, *op. cit.* (29), p. 20. Cet ouvrage constitue une critique de HINDNESS and HIRST, *Pre-capitalist Modes of Production*, *op. cit.* (29). Les thèses de Hindness et de Hirst continuent d'influencer la criminologie marxiste la plus récente et sont invoqués avec approbation à deux reprises par GREEN-BERG in GREENBERG (éd.), *op. cit.* (7), p. 13 et p. 16.

⁶⁰ « (La dénégation de l'épistémologie)... implique que la relation entre le discours et son objet ne peut être en aucune façon conçue comme une relation

lisme et du volontarisme s'achève dans une vacante démiurgie, qui a été vivement prise à partie ⁶¹. Le meilleur antidote contre ces décrochages réside dans la pratique concrète de la recherche sur le terrain. Comme l'a rappelé avec insistance E.P. Thompson, le chercheur a tôt fait de découvrir que ses sources (registres d'administration et de taxation, textes législatifs, pièces d'archéologie) lui sont dans une part appréciable *données* et que la limite apposée à la démiurgie du théoricien s'appelle modestement une erreur de lecture ⁶².

Les deux autres questions que nous avons retenues ont également rapport avec la nature de recours utilisé pour s'abstraire des faits. S'il est moins radical que le premier — l'expulsion *des* objets —, un autre moyen qui est fréquemment employé comporte une efficacité égale : il consiste dans la disqualification d'une réalité intersubjective telle que l'expression d'un consensus ou d'une revendication commune par l'application de la redoutable notion de fausse conscience ; cette notion, à laquelle la criminologie marxiste n'hésite pas à recourir, octroie à celui qui la maîtrise la clairvoyance présumée de démarquer la réalité de l'apparence dans la détermination de l'intérêt d'autrui ⁶³.

Un troisième expédient théorique, qui sert également à falsifier une réalité subjective, dérive dans des proportions changeantes du procès d'intention, de l'esprit de complot ou encore de la logique du pire. Il s'exerce souvent en criminologie de la façon suivante : on affirme d'abord que les mesures répressives décrétées par l'État capitaliste révèlent à l'évidence sa volonté de reproduire les rapports de production/exploitation qui [56] prévalent ; ce premier énoncé est en quelque sorte verrouillé par l'affirmation converse que les mesures

épistémologique de connaissance. » Cf. HINDNESS and HIRST, *Mode of Production and Social Formation*, *op. cit.* (29), p. 22.

⁶¹ En particulier par DOWNES, D., « Praxis makes perfect » in DOWNES, D. and ROCK, P., *Déviant Interpretation*, Oxford, Martrin Robinson, 1979, pp. 1-16.

⁶² THOMPSON, *op. cit.* (53), p. 218.

⁶³ Ces théories de la conscience « fausse » ou « aliénée » ont été vivement prises à partie par JACOBY R., *Dialectic of Defeat : Contours of Western Marxism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981, p. 126 (« Une théorie sociologique valide doit simplement renoncer à l'idée d'une conscience ou d'une inconscience historiques »). On se reportera également à MATZA, D. and WELL-MAN, D., « The ordeal of consciousness », *Theory and Society*, 1980, 9, pp. 1-27.

étatiques qui apparaissent progressives ne sont en réalité qu'une concession stratégique au bien commun, dont la fin véritable est de prolonger la légitimité de l'État en continuant de façon occulte à promouvoir les intérêts des classes économiquement dominantes⁶⁴. Il n'est en conséquence aucune mesure gouvernementale, dans une formation sociale capitaliste, qu'on ne puisse *a priori* dénoncer (avec une crédibilité maintenant décroissante).

3.2. *Le cul-de-sac empirique*

[Retour à la table des matières](#)

Après cette brève discussion de certaines des façons de lever une contradiction empirique, nous ferons état des principaux résultats qui ont été allégués, de façon parfois gratuite, contre la criminologie marxiste. Ils se rangent en quatre catégories ; nous ne nous attarderons que sur la dernière.

3.2.1. Quelle que soit la variante du marxisme qu'il adopte, le criminologue marxiste paraît contraint, de Quinney à Greenberg en passant par Chambliss, de soutenir que la conjoncture de la déviance et de la justice pénale est non seulement différente dans les pays socialistes et les pays capitalistes mais qu'elle est plus favorable aux impé-

⁶⁴ CHAMBLISS a usé de cet argument à plusieurs reprises — entre autres, dans « Towards a political economy of crime » *op. cit.* (9). Cf. également VAN OUTRPVE, L., « Interactionisme et néo-marxisme — une analyse critique », *Déviance et société*, 1977, 1, pp. 253-289 et HEPBURN, J.R., « Social control and the legal order : Legitimised repression in a capitalist State », *Contemporary Crises*, 1977, 1, pp. 77-90. Hepburn a été durement critiqué par STEINERT, H., « Against a conspiracy theory of criminal law, à propos Hepburn's « social control and the legal order » », *Contemporary Crises*, 1977, 1, pp. 437-440. Hepburn est cité comme l'exemple même d'un chercheur qui utilise le marxisme d'une façon instrumentale par SPITZER, *op. cit.* (38). Greenberg a fait des remarques analogues à celles de Spitzer sur la perspective développée par Werkentin et ses collaborateurs. Voir GREENBERG, D., « One dimensional criminology », *Theory and Society*, 1976, 3, pp. 611-621. Son article est un commentaire sur WERKENTIN, F., HOFFERBERT, M. and BAUERMAN, M., « Kriminologie als Polizeiwissenschaft oder wie Alt ist die Neue Kriminologie ? », *Kritische Justiz*, 3, traduit en anglais sous le titre de « Criminology as police science or : How old is the new criminology ? », *Crime and Social Justice*, 1974, 2, pp. 24-41.

ratifs de la justice dans les premiers ⁶⁵. Si on leur donne une interprétation empirique, ces affirmations s'effondrent d'elles-mêmes. La Pologne est « passée » dans le camp socialiste et a conservé pendant plus de 25 ans le code pénal qui était en vigueur sous l'ancien régime ⁶⁶. Les problèmes de la criminalité des deux Allemagnes sont plus similaires entre eux que ceux des États-Unis et du Japon. Les deux premiers pays diffèrent toutefois présument au niveau du mode de production alors qu'il n'en est pas ainsi pour les deux derniers. Nous ne dirons rien du respect des droits dans les pays socialistes, ayant déjà pris position sur ce sujet dans la première partie de notre texte.

3.2.2. On a fait grand cas aux États-Unis des résultats de la recherche de Newman ⁶⁷ sur le degré convergent de réprobation envers divers comportements criminalisés dans six sociétés aux structures profondément différentes. L'existence d'un tel consensus, invoqué contre les théories du conflit, demeure problématique. Comme le montrent les travaux de Claude Faugeron et de Philippe Robert, le consensus qui se manifeste de façon ambiguë dans la condamnation de certains comportements, éclate dès que les répondants sont invités à hiérarchiser ces comportements selon une échelle mesurant le tort qu'ils sont censés causer ⁶⁸.

3.2.3. Il est à peine besoin de mentionner que le romantisme de la déviance, qui la concevait comme l'expression d'une dissidence politique ou d'une diversité enrichissante, a définitivement buté contre l'austère réalité de la victimisation. La criminologie matérialiste a

⁶⁵ De la part d'auteurs aussi partisans que QUINNEY, *op. cit.* (8) et CHAMBLISS, « The political economy of crime : A comparative study of Nigeria and the USA », *op. cit.* (9), p. 169, sixième « hypothèse dialectique », cela n'est pas inattendu. Que GREENBERG *in* GREENBERG (éd.), *op. cit.* (7), p. 18, s'estime contraint d'adopter cette position, alors qu'il compte parmi les plus pondérés des auteurs marxistes, suggère qu'elle est impliquée de façon nécessaire par les postulats d'une criminologie matérialiste. Pour un traitement plus nuancé de cette question, cf. GREENBERG, D.F., « Pénal sanctions in Poland : A test of alternative models », *Social Problems*, 1980, 28, pp. 194-204.

⁶⁶ Communications personnelles de criminologues polonais.

⁶⁷ Cf. NEWMAN, G., *Comparative Déviance : Perception and Law in Six Cultures*, New York, Elsevier-North-Holland, 1976.

⁶⁸ Cf. ROBERT, P. et FAUGERON, C., *Les forces cachées de la justice*, Paris, Le Centurion, 1980, pp. 186-188.

lourdement insisté sur le fait que la cible du contrôle social était apparemment constitué par des personnes appartenant aux classes défavorisées ; elle a toutefois été beaucoup plus discrète sur cet autre fait, non moins décisif, que les victimes de la criminalité traditionnelle faisaient également partie de ces mêmes classes. [57] Cette réticence est compréhensible : les données sur l'origine sociale des victimes forment une anomalie (au sens de Kuhn), qu'il est difficile d'intégrer au paradigme marxiste.

3.2.4. Comme nous venons de le signaler, l'un des faits les plus massifs de la justice pénale est le statut économique inférieur de sa clientèle. Ce fait s'avère encore davantage à mesure que l'on pénètre plus avant à l'intérieur de ce système à multiple filtrage. Il est deux façons de rendre compte de ce fait. On peut en première part soutenir que la législation pénale a été promulguée dans le dessein de réprimer le type de délinquance propre aux classes économiquement défavorisées ; la clientèle de la justice pénale n'en constituerait en fait que la cible véritable. Cette réponse est, du moins à première vue, nettement contredite par les travaux de Tittle et de ses collaborateurs qui, à partir d'enquêtes sur la délinquance auto-révélee, en sont venus à la conclusion que le statut social n'était même pas une variable pertinente à l'étude de la criminalité, la délinquance étant la chose du monde la mieux partagée ⁶⁹.

On serait donc forcé de se rabattre sur un autre type d'explication et d'alléguer que c'est dans l'application discriminatoire de la loi que se trouve la réponse. Or cette voie de solution paraît également ne conduire nulle part. Franklin Williams ⁷⁰ a en effet dressé le bilan des résultats de 89 études qui se proposaient d'établir l'étendue de la discrimination dans l'application de la loi aux États-Unis. La conclusion qui se dégage de ces recherches contredit univoquement l'hypothèse

⁶⁹ Cf. TITTLE, C.R., VILLEMEZ, W.J., SMITH, D., « The myth of social class and criminality : An empirical assessment of the empirical evidence », *American Sociological Review*, 1978, 43, pp. 643-656 et TITTLE, C.R. and VILLEMEZ, W.J., « Social class and criminality », *Social Forces*, 1977, 56, pp. 474-502. Remarquons que HIRSCHI, T. (*Causes of Delinquency*, Berkeley, University of California, 1969) était depuis longtemps parvenu à cette conclusion.

⁷⁰ Cf. WILLIAMS, F.P., « Conflict theory and differential processing : An analysis of the research literature » in INCIARDI (éd.), *op. cit.* (2), pp. 218-222.

sur le caractère discriminatoire de l'application de la loi. Williams est contraint de nous renvoyer à l'analyse de la législation pour expliquer la nature homogène de la clientèle pénale, nous enfermant dès lors dans un cercle vicieux.

Les conclusions de Williams offensent trop le savoir criminologique commun pour qu'on ne les interroge pas. Or l'impasse paraît encore plus définitive, si l'on examine la procédure que Chiricos et Waldo ⁷¹ ont été forcés de suivre en effectuant l'une des plus systématiques parmi les recherches examinées par Williams. Chiricos et Waldo se proposaient en effet de vérifier s'il existait une corrélation entre le statut économique des condamnés et la sévérité des sentences. D'après leur étude, cette corrélation serait inexistante et ce résultat serait de nature à invalider certaines des hypothèses néo-marxistes énoncées par Chambliss dans plusieurs de ses écrits.

Or, comme Andrew Hopkins et Charles Reasons l'ont remarqué avec beaucoup de justesse dans leur commentaire des travaux de Chiricos et Waldo, l'écrasante majorité des condamnés dont les sentences ont été analysées, appartenaient à la classe sociale la plus défavorisée économiquement ⁷². À cause du caractère uniforme de leur échantillon, Chiricos et Waldo se sont donc bornés à examiner si, parmi les sujets de statut économique inférieur, les pauvres étaient traités plus durement par les tribunaux que ceux qui étaient *relativement* moins dépourvus. Les hypothèses marxistes, qui sont essentiellement relatives à des différences entre des [58] classes ne sont pas plus affaiblies que renforcées par une recherche qui porte sur des différences à l'intérieur d'une même classe.

La provenance de la clientèle pénale étant trop identique pour autoriser des comparaisons entre des échantillons appartenant à des classes sociales diverses, on se trouverait confronté au paradoxe suivant : les thèses marxistes sur la nature de la cible assignée à la justice pénale

⁷¹ Cf. CHIRICOS, T.G. and WALDO, G.P., « Socioeconomic status and criminal sentencing : An empirical assessment of a conflict proposition », *American Sociological Review*, 1975, 40, pp. 753-772.

⁷² David Greenberg, Andrew Hopkins et Charles Reasons ont été invités à commenter les recherches de Chiricos and Waldo. Cf. leurs commentaires respectifs dans *American Sociological Review*, 1977, 42, pp. 174-180. La réplique des deux auteurs commentés se trouve dans le même numéro de cette revue, pp. 181.185.

seraient trop véridiques pour être empiriquement vérifiables. On aurait mauvaise grâce d'en faire grief à la criminologie marxiste.

4. La pratique étroite

[Retour à la table des matières](#)

Les positions présentes de la criminologie marxiste au regard de la pratique sont de trois sortes ; il n'en est aucune qui soit pleinement congruente avec le programme conçu par Marx lui-même, dont il importe de rappeler la sentence que le monde a davantage besoin d'être transformé que d'être interprété à nouveau.

Dans *The Two Marxisms*, son dernier livre, Alvin Gouldner distingue entre deux types de marxismes, respectivement désignés comme marxisme scientifique et marxisme critique. Seul le second entretient une liaison organique entre la théorie et la pratique, le premier instaurant au contraire un hiatus entre la production des connaissances et l'action, qui est dévolue à la discipline d'un parti. Parmi les ouvrages récents, *Policing the Crisis* de Stuart Hall et ses collaborateurs représente de façon assez adéquate les positions du marxisme dit scientifique. Les auteurs de cet ouvrage s'accordent avec leur critique Pat Carlen⁷³ pour reconnaître que l'École de Birmingham, à laquelle ils appartiennent, n'a pas encore réfléchi sur les apories de la pratique.

Cette retraite n'est pas le fruit du hasard. Le marxisme structuraliste produit en effet des analyses qui étendent la chaîne des réactions à la déviance à la grandeur des articulations les plus pénétrantes d'une formation sociale ; le changement ne peut en conséquence venir que d'un bouleversement du système, dont on reconnaît de plus en plus le caractère improbable⁷⁴. Le pessimisme de Greenberg quant à la possibilité de remédier de façon significative à la délinquance juvénile reçoit un écho immédiat dans les analyses de Block et de Chambliss sur

⁷³ Cf. CARLEN, *op. cit.* (27), p. 13 et HALL *et al.*, *op. cit.* (27), pp. ix-x de l'introduction.

⁷⁴ S'exprimant sur la pratique révolutionnaire, Chambliss reconnaît que « en ce moment, cette possibilité semble plutôt distante (*seems rather remote*) » in *On the Take : From Petty Crooks to Presidents*, *op. cit.* (34), p. 185.

le crime organisé et sur la corruption gouvernementale ⁷⁵. Ces infections paraissent secrétées par la nature même du métabolisme des sociétés capitalistes occidentales et seule une mutation organique qu'on ne sait comment produire pourrait y remédier. Même si elle ne renonce pas à considérer la pratique, cette seconde position finit par s'égaliser à la première.

La troisième attitude s'est récemment manifestée et elle constitue l'aboutissement conséquent d'un radicalisme qui refuse de renoncer à la pratique et d'abandonner aux gestionnaires de droite le monopole des politiques pénales. Cette attitude se caractérise par une volonté de rapprochement avec les plus décidés des réformateurs libéraux. La publication dans *Crime and Social Justice* d'articles de Bertram Gross ⁷⁶ et de Cullen et Wozniak ⁷⁷, [59] qui prennent parti pour une réactivation des programmes de réhabilitation, est symptomatique de nouvelles orientations, accréditées par la récente production de Ian Taylor, d'Anthony Platt et de Jock Young ⁷⁸. La pratique comme la théorie retourne vers son commencement.

⁷⁵ Cf. GREENBERG, *op. cit.* (30), pp. 214-216 et BLOCK and CHAMBLISS, *op. cit.* (8), p. 210 : « Le crime organisé n'est pas une présence maligne et monolithique qui se tiendrait en dehors de la société américaine en planifiant son effondrement ; ce n'est pas une conspiration étrangère, dont les buts sont étrangers à la logique et aux positions du capitalisme compétitif. Le crime organisé est la somme d'innombrables conspirations, le plus souvent d'envergure locale, qui font partie du tissu social et politique de cette nation ». La solution que préconisent en désespoir de cause Block et Chambliss — la décriminalisation de ce qui est trop enraciné pour être réprimé — pourrait s'avérer inapplicable à certaines formes de criminalité écologique, comme la pollution des réservoirs d'eau potable, dont le crime organisé est parfois responsable aux États-Unis.

⁷⁶ Cf. GROSS, B., « Some anticrime proposals for progressives », *Crime and Social Justice*, 1982, 17, pp. 51-54.

⁷⁷ Cf. CULLEN, F. and WOZNIAK, « Fighting the appeal of repression », *Crime and Social Justice*, 1982, 18, pp. 23-33.

⁷⁸ Jock Young a récemment (août 1983) présenté une communication à l'École de criminologie de l'Université de Montréal sur le contenu de son prochain livre, qui sera consacré aux crimes perpétrés dans la rue et dans les autres endroits publics comme le métro (« *street crime* »). Les analyses les plus détaillées, semble-t-il, seront consacrées à l'inégalité de la répartition des victimisations.

5. Conclusion

[Retour à la table des matières](#)

Parmi les sciences humaines, la criminologie est l'une de celles qui ont éprouvé le plus tardivement l'impact de la pensée marxiste (les premières tentatives de Bonger et de Rusche et Kirchheimer n'ont pas fait école). On pourrait donc tenter de prédire son évolution future à partir des récents développements dans les autres sciences sociales et pronostiquer de cette façon un fléchissement graduel de l'influence du matérialisme dialectique et du matérialisme historique. Ce fléchissement est d'ailleurs déjà sensible.

Il nous semble souhaitable d'éviter deux écueils dans l'établissement d'une position criminologique par rapport à la pensée marxiste. Il serait en première part délibérément appauvrissant de raturer l'épisode matérialiste en criminologie et de régresser vers *des* perspectives qui ont été définitivement ébranlées par la critique marxiste. Il est au moins un aspect de la pensée de Marx qu'on peut légitimement qualifier d'indépassable : c'est l'exigence de soumettre tout le champ de l'idéal à l'épreuve d'une hypothèse sur son engendrement par *des* intérêts particuliers historiquement situés. Cette hypothèse démystifiante, il faut le souligner, ne s'avérera pas toujours adéquate ; l'évaluation du degré de sa validité constitue cependant un test irremplaçable pour jauger ce qui se pose comme inconditionnellement juste, bon ou vrai. De cette première épreuve théorique suivra une pratique conséquente et rigoureuse.

Le second écueil réside dans les prescriptions d'une eschatologie volontariste. Selon celle-ci, il faudrait consentir à s'aveugler aux insuffisances du matérialisme pour ne pas nourrir la réaction et s'obstiner à édifier une criminologie disciplinée sur une fondation théorique qui se lézarde et s'effrite. Or c'est précisément cet eschatologisme crispé, selon lequel un socialisme imaginaire — dont l'incarnation historique apparaît de plus en plus oppressante — constituerait la panacée à tous les maux de la justice pénale, qui suscite et alimente la réaction, ne serait-ce que par la lassitude irritée qu'il provoque. On remarquera surtout, en seconde part, que l'objet de ce volontarisme — la production d'une criminologie matérialiste à la fois doctrinaire et militante — est de plus en plus creux : l'un des résultats probants du bilan que nous

avons dressé tient dans le constat de l'érosion très sensible du paradigme marxiste, que ce soit au niveau de ses postulats théoriques, dont le syncrétisme se marque toujours davantage, ou à celui de la pratique, qui redécouvre les vertus décriées du réformisme. S'il y a lieu de se réjouir de certaines des redécouvertes effectuées par la criminologie radicale — comme, par exemple, celle de la brutale réalité de la victimisation —, il est également opportun d'indiquer les difficultés qui s'attachent aux processus de reconversion. L'une des plus accusées parmi ces difficultés tient dans la chute du discours reconverti dans la banalité sectaire et ultimement [60] dans le solipsisme : la réinvention de la roue n'intéresse que ceux qui ont remisé leurs essieux.

Il est enfin une importance homologie entre la criminologie marxiste et la criminologie traditionnelle, sur laquelle nous n'avons encore rien dit, réservant nos remarques pour la clôture de ce texte. On peut distinguer entre deux formes de l'universalisme. Une première forme, que nous désignerons comme substantielle, s'exprime dans l'affirmation de la permanence an-historique de certains phénomènes et donne lieu la plupart du temps à des lieux communs indéfiniment ressassés : « Il y a toujours eu du crime et il y en aura toujours », « L'humanité se caractérise par un sens naturel de ce qui est juste », « L'ordre social a toujours été assuré par la promulgation de bonnes lois », etc... Une seconde forme d'universalisme, souvent inaperçue, est de nature formelle ou méthodologique : même si le caractère fondamentalement historique des objets de la connaissance est explicitement reconnu, cette reconnaissance s'accompagne d'un postulat rigide sur l'unicité de la procédure à suivre pour produire un savoir de ces objets. Les phénomènes sont déclarés variables, multiples et transitoires mais pas la façon d'en rendre compte, qui est, elle, déterminée : sa fin résiderait dans la constitution d'un savoir *intégré* et *totalisant*. Si le matérialisme s'est en partie élaboré en déblayant le champ épistémologique de quelques-uns des universaux substantiels les plus encombrants, il n'a jamais renoncé à l'universalité formelle et ses exigences d'intégration des connaissances sont d'une rigueur exemplaire, qui ne le cède en rien à celles du positivisme et d'autres variantes articulées de la criminologie traditionnelle.

Nous pensons que l'universalité formelle est, pour certaines pratiques théoriques, aussi problématique que la position d'universaux de type substantiel. Le domaine *des* objets de la criminologie est consti-

tué par des phénomènes souvent hétérogènes et leur seule communauté est artificiellement conférée par les vicissitudes de la réaction sociale. Cette discipline forme donc pour nous l'exemple achevé de ces pratiques théoriques dont le caractère intégratif doit être mis en question.

L'un des résultats de ce questionnement pourrait être de disqualifier la notion d'hégémonie théorique, et peut-être même celle de paradigme, pour la criminologie. Certains concepts forgés par le marxisme pourraient alors être exploités de façon non dogmatique et féconde dans des champs de phénomènes précisément circonscrits et à des niveaux de réalité rigoureusement définis. Il n'est, par exemple, pas du tout assuré que les concepts, très généraux, du matérialisme soient aptes à élucider les modalités du niveau de la réalité immédiatement vécue (les méthodes de la phénoménologie sont plus idoines à l'examen de ce niveau de réalité).

Nous sommes conscients du caractère contestable de *ces* conclusions, l'éclectisme ayant toujours rencontré de fortes résistances dans le domaine du savoir. Il est toutefois possible que le recours à la notion d'éclectisme pour qualifier nos propositions se révélera hâtif, lorsque celles-ci seront présentées de façon plus explicite dans une prochaine contribution. En tout [61] état de cause, un éclectisme lucide et contrôlé est d'emblée préférable à une doctrine qui se démantèle sous l'action d'un révisionnisme inconscient de lui-même.

Jean-Paul Brodeur

École de Criminologie, Université de Montréal

B.P. 6128 Succursale A

Montréal PQ H3C 3J7, Québec, Canada

RÉFÉRENCES

[Retour à la table des matières](#)

[Les notes en fin de texte ont toutes été converties en notes de bas de pages. JMT.]

Fin du texte